

Publié le 6 novembre 2023

## Comment l'ESS ouvre le quartier au Carreau du Temple

Bâtiment typique de l'architecture industrielle du XIXe siècle qui abrita l'un des marchés parisiens les plus emblématiques, le Carreau du Temple est depuis 2014 un établissement culturel et sportif de la Ville de Paris. Son projet est unique dans le paysage culturel de la capitale, puisqu'il allie les pratiques sportives et artistiques à destination des amateurs à une programmation de spectacles et de grands événements publics. C'est de cette manière que la Spl est amenée régulièrement à croiser le chemin d'initiatives estampillées ESS.



La Spl Carreau du Temple porte de nombreux projets à destination de publics éloignés de la culture. Ainsi, en 2022, plus de 70 établissements publics comme privés ont été concernés par les actions de médiation. Des temps d'atelier, de restitutions artistiques, de performances auprès d'établissements médico-sociaux, d'établissements scolaires ont été organisés. En 2022, toutes ces actions ont touché 6 138 personnes. Dans cette dynamique, depuis le 28 mars 2022, le Carreau du Temple, en partenariat avec l'association Aurore, accueille la Halte femmes, un espace permanent dédié à l'accueil et l'accompagnement des femmes sans domicile fixe isolées et en grande exclusion sociale. Enfin, un programme d'actions d'éducation artistique et sportive en collaboration avec ses associations partenaires et les artistes de la saison à destination des femmes de la Halte.

## L'exemplaire Halte femmes

Les relations crées dans la durée avec les acteurs de l'ESS étaient donc inscrites d'une certaine manière dans l'ADN de la Spl. « Nous avons choisi de développer des partenariats afin de faire du Carreau du Temple un lieu pluriel et accessible à tous et toutes. Les actions sociales sont au cœur du projet. Les partenariats ont débuté par des projets d'un an, portés par différents acteurs. Face au succès de ceux-ci, d'autres partenariats ont pu se nouer, jusqu'à arriver à la mise en place de la Halte Femme pendant la période de la pandémie de Covid-19. Ce partenariat a été amené par la Ville de Paris », explique Julia Bardinon, administratrice générale de la Spl.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



## L'écoute réciproque pour favoriser les convergences

De ce fait, la Spl encourage ses homologues à nouer des partenariats avec l'ESS : « Les principales difficultés consistent en la recherche et l'établissement de partenariats solides et la construction d'une confiance mutuelle. Cette mise en place nécessite du temps et des personnes dédiées. En effet, si certaines structures sont très enthousiastes à l'idée de mener des actions avec la Spl, il faut néanmoins s'assurer d'un projet cohérent, en phase avec les besoins des bénéficiaires », poursuit l'administratrice générale. Pour ce faire, il ne faut pas « hésiter à discuter avec les entités avec lesquelles vous souhaitez nouer des partenariats afin de saisir leurs besoins réels et ne pas leur imposer vos solutions déjà trouvées. Et ne pas hésiter à dédier une personne à plein temps à la mise en œuvre de ces actions. Enfin, s'assurer que la politique ESS infuse l'intégralité de l'Epl, que la politique est partagée par tous et toutes : ne pas hésiter à partager celle-ci par des affichages internes, des réunions de sensibilisation ».

## Renforcer l'ancrage de la Spl dans son environnement social et économique

Cette ouverture vers l'ESS n'est pas sans impacter les projets d'avenir de la Spl : « Les partenariats noués avec les associations, les établissements médico-sociaux, les établissements scolaires etc. ont renforcé notre ancrage dans le tissus économique et social local. Ils nous ont permis d'accroître notre connaissance des publics et de leurs besoins ; nous permettant ainsi de mieux répondre à ceux-ci. Demain, nous souhaitons pérenniser la mise en place d'une Halte Femme culturelle afin de permettre aux femmes en situation de précarité ou d'exclusion de bénéficier de cours de bien-être, d'activités culturelles, sportives et artistiques mais aussi d'un espace dédié à l'apprentissage du français », conclut Julia Bardinon.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2